

Sainte-Thérèse, le 1^{er} juin 2015

Par courriel :

Objet : Demande d'accès à l'information concernant la propriété située au 440,
rue Dubois, Saint-Eustache

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 20 mai dernier,
concernant l'objet précité.

Vous trouverez ci-joint les documents visés par votre demande. Ce sont :

- Avis de non-conformité du 11 février 2014, 2 pages
- Rapport de vérification du 5 mars 2014, 1 page

Vous noterez que dans ces documents des renseignements ont été masqués
en vertu des articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des
organismes publics et sur la protection des renseignements personnels
(RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez
demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à
l'information. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant
l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 433-2220, poste 225.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par:

Elena Ciocoiu
Répondante de la Loi sur
l'accès aux documents

Sainte-Thérèse, le 11 février 2014

AVIS DE NON-CONFORMITÉ

9060-5015 Québec inc.
440, rue Dubois
Saint-Eustache (Québec) J7P 4W9

N/Réf. : 7820-15-01-03625-00
401105963

Objet : Vente de pesticides dans le commerce situé au 440, rue Dubois à Saint-Eustache.

Mesdames,
Messieurs,

Lors de l'inspection réalisée le 5 septembre 2013 par une inspectrice de notre direction régionale, nous avons constaté le manquement suivant :

- Étant titulaire d'un permis de catégorie B, avoir omis de placer des pesticides de classe 4 offerts à la vente de manière à ce que les clients ne puissent se servir eux-mêmes.
Code de gestion des pesticides, article 27

Nous vous demandons de prendre sans délai les mesures requisés pour remédier à ce manquement. De plus, nous vous demandons de nous transmettre d'ici le **10 mars 2014** un plan des mesures correctives que vous entendez mettre en œuvre pour vous conformer à la loi.

Pour toute information additionnelle ou pour porter à notre attention des observations quant à un manquement constaté, vous pouvez communiquer avec Jacinthe Alarie au

...2

numéro de téléphone 450 433-2220, poste 240 ou à l'adresse courriel jacinthe.alarie@mddefp.gouv.qc.ca.

Prenez note que le Ministère se réserve le droit d'utiliser toute mesure administrative ou judiciaire à sa disposition pour faire respecter la loi et pour sanctionner le ou les manquements constatés, et ce, même si vous vous conformez au présent avis.

SL/ja



Steeve Lachance
Chef d'équipe par intérim,
Secteurs hydrique et agricole

RAPPORT DE VÉRIFICATION
Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides
Région : Laurentides

1 Identification

Date de la vérification: 5 mars 2014	Heure de la vérification: 14 h 13	Heure de départ : 14 h 58
Inspecteur : Jacinthe Alarie		Accompagné de :

N° intervention: 300868238	Type d'intervention: Suivi de manquement sans inspection
N° gestion documentaire: 7820-15-01-03625-00	N° du rapport de vérification: 401115112
N° demande: 200376058	Type de demande: Plainte à car. environnemental
But de la vérification: Vérifier si l'entreprise a fait les correctifs nécessaires pour se conformer à la réglementation.	

Lieu concerné par la vérification	
Nom du lieu: 9060-5015 Québec inc.	
Nom usuel du lieu: Rona Le Régional Saint-Eustache	
N° du lieu: X2002395	Type de lieu: commerce
Localisation du lieu : 440, rue Dubois Saint-Eustache (Québec) J7P 4W9	

Intervenant(s) du lieu			
Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant
9060-5015 Québec inc.		440, rue Dubois Saint-Eustache (Québec) J7P 4W9	Y2002035

Personnes contactées <input type="checkbox"/> SO		
Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)
Monsieur. art. 53-54		450-623-1438

Autres pièces annexées au rapport <input type="checkbox"/> SO		
Document	Numéro	Titre
<input checked="" type="checkbox"/> Document		Courriel du 3 mars 2014 écrit par monsieur art. 53-54

2 Mise en contexte (facultatif) SO

L'entreprise a reçu un avis de non-conformité le 11 février 2014 concernant la vente de pesticides:
Étant titulaire d'un permis de catégorie B, avoir omis de placer des pesticides de classe 4 (Scott Ecocence insecticide concentré) offerts à la vente de manière à ce que les clients ne puissent se servir eux-mêmes (Code de gestion des pesticides, article 27).

3 Description de la vérification

Le responsable m'a envoyé un courriel le 3 mars 2014. Il m'indique que les correctifs ont été effectués. De plus, les photos jointes à ce courriel démontrent que le produit n'est plus accessible aux clients.

4 Conclusion

L'entreprise a fait les correctifs nécessaires pour se conformer à la loi sur les pesticides et les règlements afférents.

Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés SO

5 Recommandations

Ainsi, je recommande de fermer le dossier

Rédigé par: Jacinthe Alarie	Date de rédaction : 2014-03-05
-----------------------------	--------------------------------

Signature : 

6 Vérification du rapport

Approuvé par : Steeve Lachance	Fonction : Chef d'équipe
--------------------------------	--------------------------

Signature :  Date : 2014-05-09

Commentaires :

Je suis en accord avec les recommandations formulées :

- Transmettre un avis de non-conformité.
- Préparer la synthèse des éléments soumis en vue d'imposer une SAP afin de soumettre le dossier au directeur régional.
- Effectuer le suivi de manquement et s'assurer du retour à la conformité.
- Fermer le dossier.